

U RISCAMUNINCU

Bulletin municipal semestriel de la Commune de Valle di Rustinu



Directeur de la publication : Christian Moracchini. Conception : Ours-Jean Caporossi.
Rédaction : Ours-Jean Caporossi et Michel Novellini. Photos: Ours-Jean Caporossi, Jonathan Delaporte, Prosper Giovannoni, Christian Moracchini et Don-Pierre Moracchini.



Numéro 21

Juillet 2024

Amis lecteurs,
à toutes les erreurs
accordez l'indulgence.
il n'est de gros vaisseau
qui à la mer ne danse,
ni de pensée qui ne varie,
ni de sage au monde qui ne faillit.

Antone Petru Filippini (1529-1594)



Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs les Administré(e)s,
Cari amichi,

Ce premier semestre de 2024 s'est terminé par une intense activité politique nationale, inédite et imprévue. Après des élections européennes défavorables à la majorité présidentielle, le Président de la République a provoqué des élections législatives anticipées, et le pays s'est ainsi doté d'une nouvelle Assemblée Nationale. En ce qui concerne notre circonscription, François-Xavier Ceccoli (divers droite) est désormais notre nouveau député.

Quoiqu'il en soit, pour notre commune la vie continue ! Plusieurs chantiers ont été menés à terme, et ainsi, le hameau de Terlaghja, est désormais doté d'un nouvel enrobé, ainsi que d'une vidange du réservoir d'eau potable rénovée et d'une borne à incendie supplémentaire. Le hameau de Casa Pitti a vu son bassin d'eau d'arrosage remis à neuf. Un ancien captage a été récupéré en montagne et permettra de renforcer le réseau d'eau potable de Grate. L'adressage est en voie d'achèvement (les plaques et numéros sont en attente de réception) et devrait être rapidement opérationnel. Le projet de réhabilitation du site de Rescamone est bien engagé, ainsi que le lancement d'une souscription nationale pour en aider le financement (voir plus loin dans le journal). La remise à neuf du réseau d'adduction d'eau du hameau de Grate devrait normalement débiter début septembre (après, hélas, bien du retard...) et sera également suivie de la pose d'un nouvel enrobé. D'autres chantiers sont encore à venir d'ici la fin de l'année, vous en serez bien évidemment informés.

Pour l'instant, malgré la situation pour le moins chaotique que traverse notre pays, je vous souhaite de passer un été le meilleur possible avec vos familles sur notre commune qui nous est si chère...

Vi pregu una felice é dolce istatina a tutti !

Christian Moracchini

Dans ce numéro :



Le mot du maire	1
Conseil municipal	2
Conseil municipal (suite)	3
Activité municipale	4
De choses et d'autres	5
La vie communale en images	6
Infos de la CCPP	7
Résultats des élections	8
Ephéméride	9
Rescamone (Corse-Matin)	10
Culture	11
Informations générales	12

conseil municipal du 24 février

Début de séance à 15h30. Le conseil municipal s'est tenu avec 10 élus présents sur 11, 1 élu étant absent.

A l'ordre du jour : Intégration d'un « Bien sans maître » ; prime du Pouvoir d'achat ; questions diverses : vente de terrain ; projet de Santa Maria di Rescamone...

Intégration d'un « Bien sans maître » : Le Maire propose d'entamer une procédure de « Bien sans maître » concernant une bâtisse située sur la parcelle D182, sur le hameau de Valle, afin d'intégrer cette bâtisse dans le patrimoine municipal. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération, et un arrêté de « Bien sans maître » sera pris.

Prime du Pouvoir d'achat : Un décret portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics a été publié au Journal officiel le 1^{er} août 2023. Cette prime concerne les trois employés communaux. Son montant est fonction du salaire. Le Maire propose cette décision budgétaire aux élus. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Questions diverses : Les questions diverses suivantes (non soumises au vote) ont été abordées :

- Vente de terrain : Une proposition d'achat d'une partie d'un terrain municipal situé sur le hameau de Valle, a été adressée à la mairie par une famille résidant en location sur la commune, avec l'intention d'y construire une résidence principale. Le Maire propose aux conseillers d'accéder à cette demande à la condition que la construction soit réalisée dans un délai de 3 ans après la vente (sinon le terrain reviendrait à la municipalité). La surface et le prix du terrain restent à définir. Cette proposition a recueilli un accord de principe unanime du conseil municipal.
- Projet de Santa Maria di Rescamone : Une étude a été présentée par le cabinet d'architectes ORMA sur la réhabilitation du site, sa stabilisation, sa consolidation et sa protection, avec notamment une couverture en bois de la basilique, un chemin de visite intérieur, une recherche d'éventuelles autres céramiques... Le projet total ainsi défini s'élèverait à environ 1 000 000 €, la part concernant la commune serait de 5% du coût total. La durée prévue des travaux est estimée à 2 ans. Divers financements sont envisagés (CdC, loto du Patrimoine, souscription nationale...). Une réunion est prévue le 22 mars, avec la participation de la DRAC (Direction Régionale des Affaires culturelles).
- Restaurant communal : Une proposition d'animation culturelle (musique, poésie, expositions...) jumelée avec la restauration est à l'étude. Une adaptation des locaux serait à réaliser. Affaire à suivre.
- Schéma directeur de l'Assainissement : Le coût des travaux pour la mise aux normes de la station d'épuration s'élèvera à 500 000 €. À l'horizon 2025...
- Adressage : Les administrés vont recevoir les coordonnées de leur nouvelle adresse ainsi que la procédure pour effectuer le changement auprès des divers organismes. Les numéros et les panneaux de signalisation sont commandés et seront posés par la municipalité.
- Le maire signale que les services fiscaux nous demandent, lors de la prochaine Commission Communale des Impôts Directs (CCID), de fixer le tarif de la taxe sur les piscines.
- Remise en état d'un bassin d'eau d'arrosage au hameau de Valle.
- Une étude de l'installation de panneaux solaires sur le toit de la mairie a été réalisée. Le financement de ce dossier est lié à l'obligation d'effectuer une isolation thermique complète des locaux de la mairie.
- Le pare-feu sous Grate. Le chantier est retardé, pour l'instant, pour des raisons de présence de faune et de flore endémiques...
- La séance est levée à 17h30.

l'adressage:

Les nouvelles adresses sont désormais définies. Un courrier explicatif sera adressé en temps utile à tous les habitants de la commune pour leur signifier leur nouvelle adresse, ainsi que les formalités à accomplir pour informer les différents organismes de ce changement (Caisses de retraite, Sécurité Sociale, EDF, La Poste, administrations (Service des Impôts, Pôle Emploi, Service des cartes grises), banques, assurances, autres ...). Il y a 3 possibilités pour effectuer le changement d'adresse :

- Par internet (les personnes ne disposant pas d'outil informatique, peuvent le faire avec l'aide de France-Service à Ponte Novu)
- Par courrier postal
- Par téléphone

Par internet : Le site <https://service-public.fr> mis en place par l'Etat vous permet d'informer simultanément les principaux organismes publics et certains organismes privés, à savoir :

Fournisseurs d'énergie (EDF, Engie, ENERCOOP), France Travail (anciennement Pôle Emploi), Sécurité Sociale (CPAM, CAF, CRAV, MSA...), Caisses de retraite (AGIRC, ARRCO, CNAV, IRCANTEC...), La Poste, Service des cartes grises (SIV), Service des impôts

Pour cela se connecter sur le site (se munir auparavant des différentes références),

Aller dans la rubrique « Démarches et outils »

Cliquer sur « Signaler son changement d'adresse en ligne »

Entrer la date d'effet du changement

Cocher « Modification administrative »

Et commencer...

- Pour les autres organismes privés (banques, assurances, abonnements...) et pour les personnes ne disposant pas d'outil informatique, les démarches devront être effectuées par courrier ou téléphone, suivant l'organisme.

compte-rendus des conseils municipaux (suite) **3**

conseil municipal du 13 avril (Budget) :

Début de séance à 15h30. Le conseil municipal s'est tenu avec 8 élus présents sur 11, 2 élus étant représentés, et 1 autre absent.

A l'ordre du jour : Le budget : Approbation du Compte de Gestion 2023 (CG23), approbation du Compte Administratif 2023 (CA23), affectation du Résultat 2023, vote des taxes locales 2024, adoption du budget Primitif 2024 (BP24) et questions diverses.

Après avoir adopté à l'unanimité des présents (10 voix) le CG23, le CA23 et l'affectation du résultat 2023, le conseil municipal décide, avec le même vote, de ne pas augmenter les taxes locales (foncière sur les propriétés bâties, foncière sur les propriétés non bâties et contribution foncière des entreprises). Pour 2024, ces taxes rapporteront à la commune 58190 € (en net recul depuis la suppression de la taxed'Habitation sur les résidences principales).

Le budget primitif 2024 (BP24) est adopté à l'unanimité. Ce budget devrait ainsi permettre la réalisation des projets suivants : l'adduction d'eau potable (AEP) de Grate, la route inférieure du cimetière ainsi que la parking attenant, l'aménagement de l'entrée de la mairie, l'adressage (plaques, poteaux et numéros de rues), le diagnostic de Santa Maria, le fossé de la route communale de Casa Pitti et l'enrobé de voie à Terlaghja.

Le conseil municipal a ensuite approuvé les subventions attribuées aux associations pour 2024 (l'Amicale Rustinica, l'Amicale des Pompiers de Ponte Leccia, la coopérative scolaire, l'association Inseme et la crèche de Ponte Novu).

Les questions diverses suivantes ont été abordées :

- AEP de Grate : le maire informe les élus de la difficulté de financement, où un seul candidat a répondu à l'avis d'appel public à la concurrence, proposant un devis largement supérieur au coût estimé par le bureau d'études. Un autre appel sera lancé.
 - Diagnostic de Santa Maria : il est possible de financer cette opération onéreuse grâce aux subventions (80%), à la participation au concours de l'association du Loto du Patrimoine de Stéphane Bern et à une souscription nationale qui va être lancée. Le maire informe les élus que Michel PROSIC et Yves BOSSUYT, respectivement préfet de Haute-Corse et sous-préfet de Corte, ainsi que des représentants du Patrimoine, et bien sûr les conseillers municipaux qui le souhaitent, effectueront une visite du site et de la commune le 26 Juillet.
 - L'adressage : les nouvelles adresses sont définies et le choix et l'achat des plaques, poteaux et numéros de rues est en cours. Leur mise en place étant à la charge de la municipalité.
 - Une remise en état complète (intérieure et extérieure) de la chapelle de Valle a été évoquée.
- La séance est levée à 17h00.

conseil municipal du 29 juin

Début de séance à 16h00. Le conseil municipal s'est tenu avec 8 élus présents sur 11, 2 élus étant représentés et 1 élu étant absent.

A l'ordre du jour : Modification du plan de financement des toits des réservoirs de Campu Rosu, vente du bien sans maître D 182 au hameau de Valle, et demande de dotation quinquennale.

- Modification du plan de financement des toits des réservoirs de Campu Rosu : Ce dossier, déposé au titre de plan de relance de l'eau de la CdC, n'a pas été pris en compte par celle-ci. Elle propose à la municipalité de faire une nouvelle demande de plan de financement auprès de l'Agence de l'eau (pour 70 %), la CdC en finançant 20 %, le reste (10 %) étant à la charge de la commune. Le conseil municipal vote à l'unanimité cette nouvelle démarche.
- Vente du bien sans maître D 182, au hameau de Valle : La commune, étant devenue propriétaire de ce bien sans maître, procède à la vente à un prix raisonnable pour les deux parties. Accord à l'unanimité du conseil municipal.
- Demande de dotation quinquennale : Le maire propose au conseil municipal d'utiliser le reliquat de cette dotation pour la réfection totale de l'escalier d'accès à la mairie, qui est en très mauvais état et devient dangereux pour le personnel et les administrés. Le conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition.

Questions diverses : Le dossier concernant le fossé de la route communale d'accès au hameau de Casa Pitti est retardé pour des raisons administratives, le Fond de Solidarité Territoriale exigeant à ce jour d'effectuer une demande de DCE (Dossier de Consultation des Entreprises), alors que cela ne s'imposait pas lors de la demande.

Le maire informe les conseillers municipaux que le grand chantier à venir sera, avant la fin de l'année (ou au début de l'année prochaine), le réseau d'adduction d'eau potable de Grate, qui sera suivi de la pose d'un nouvel enrobé.

La séance est levée à 17h00.

citations...

« La station d'essence est le seul endroit en France où celui qui tient le pistolet est aussi celui qui se fait braquer. » (*Fabien Roussel, prix de l'humour politique 2022*)

Disparue récemment, Marie-France Garaud avait été évincée de ses fonctions par Jacques Chirac en 1979, suite à un ultimatum de son épouse Bernadette. La rupture avec le président du RPR est alors définitive, ce qui lui fera dire, avec une cruauté toute réfléchie : « Je le croyais du marbre dont on fait les statues; il était de la faïence dont on fait les bidets ».

On ne ment jamais autant qu'avant les élections, pendant la guerre et après la chasse. (*Georges Clémenceau*)

Un homme d'État est celui qui pense aux générations futures, et un homme politique est celui qui pense aux prochaines élections. (*Abraham Lincoln*)

On ne peut pas s'empêcher de vieillir, mais on peut essayer de s'empêcher de vieillir idiot... (*OJC*)

santa maria di rescamone

Le 6 février, une réunion s'est tenue en mairie avec le Service du Patrimoine de la CdC, la Fondation du Patrimoine et le cabinet d'architectes ORMA, pour examiner les possibilités de mise en valeur du site de Rescamone. Une étude a été présentée par le cabinet ORMA sur la réhabilitation du site, sa stabilisation, sa consolidation et sa protection, avec notamment une couverture en bois de la basilique, un chemin de visite intérieur, une recherche d'éventuelles autres céramiques... Le projet total ainsi défini s'éleverait à environ 1 000 000 €, la part concernant la commune serait de 5% du coût total. La durée prévue des travaux étant estimée à 2 ans. Divers financements sont envisagés (Collectivité de Corse, loto du Patrimoine, souscription nationale, manifestations diverses...).

Une nouvelle réunion a eu lieu le 22 mars avec, en plus, la participation de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), et l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP2B). Le projet prévoit 2 étapes :

- la réhabilitation (maçonnerie, maintien des strates historiques (y compris celles de 1982) et des façades, fouilles éventuelles...
- La mise en place des interventions contemporaines : couverture en bois de l'église (et protection des mosaïques), et du baptistère paléochrétien (avec puits de lumière et mise en valeur de la cuve), et, pour le baptistère octogonal, réfection du sol, réalisation d'un cheminement intérieur, mise en place des deux tympans, signalétique...

Etant donné la complexité du dossier, notamment au point de vue financier (CdC, Comité de massifs, autres sources de financement...), les travaux ne devraient pas débuter avant 18 mois au minimum !

Une réunion de travail, ainsi qu'une visite sur le site, devait être organisée pour le 5 juillet, avec la présence de Michel PROSIC et Yves BOSSUYT, respectivement préfet de Haute-Corse et sous-préfet de Corte, mais elle a dû être reportée au 26 juillet pour cause d'élections législatives anticipées.

office du tourisme de la ccpp

A l'occasion de l'élaboration et de la finalisation du nouveau site internet de l'Office du Tourisme Pasquale Paoli, la commune a remis un descriptif détaillé de Valle di Rostino (histoire, géologie, relief, hydrographie, végétation, transport, urbanisme, patrimoine culturel, manifestations, fêtes patronales...).

défense des forêts contre l'incendie (dfci)

Dans le cadre de la DFCI, une réunion s'est tenue le 6 février, sur site (sous le hameau de Grate), avec des représentants de la préfecture, de la Communauté de Communes Pasquale Paoli, des sapeurs pompiers et des sapeurs forestiers, pour mettre au point l'intervention de ces derniers sur les deux zones hors OLD (Obligation Légale de Débroussaillage) définies le 6 décembre dernier, afin de créer des pare-feux.

panneaux solaires

Le 16 février, réunion en mairie avec un représentant de la société SOWATT concernant l'étude d'installation de panneaux solaires sur le toit de la mairie (côté sud-ouest). Le financement de ce dossier est lié à l'obligation d'effectuer une isolation thermique complète des locaux de la mairie, ce qui en change complètement le coût prévu. Le projet est abandonné..

U Riscamunincu

villages d'avenir

Une réunion s'est tenue à Bisinchi, le 5 mars, entre les quatre communes de Bisinchi, Campile, Castello di Rostino et Valle di Rostino et une représentante de « Villages d'avenir », afin de définir les aides techniques que peut apporter ce service au projet commun sur le thème de la mobilité entre les quatre villages.

le golu à via nova

Le 7 mars, réunion à Via Nova, entre la DDTM (la Police des eaux), la CCPP, et la Municipalité, pour envisager des solutions afin d'éviter au maximum les inondations dans cette zone. Les solutions de curage de la rivière sur la partie communale, et de construction d'une mini digue sur la rive communale, proposées par la commune, n'ont pas convaincu, et, hélas, de la discussion n'a pas jailli la lumière... La commune se réserve donc le droit d'intervenir auprès de la préfecture afin que, si la situation reste en l'état, elle décline toute responsabilité en cas de nouvelles inondations.

bien sans maître

La municipalité a effectué une procédure de bien sans maître (au hameau de valle) sur une bâtisse en ruine menaçant une maison mitoyenne habitée. Cette bâtisse, est désormais intégrée au patrimoine municipal.

divagation animale

Le 22 mars s'est tenue, à Ponte Novu, une réunion sur la divagation animale, avec la participation du sous-préfet de Corte, de l'ODARC, de la Chambre d'Agriculture, des Chemins de Fer de la Corse, de la Gendarmerie, et des mairies de Castello di Rostino, de Bisinchi et de Valle di Rostino. Malgré toutes les bonnes volontés affichées, rien de nouveau sous le soleil ! Une nouvelle réunion est prévue, avec cette fois-ci, la présence des éleveurs...

commission électorale

La commission électorale s'est réunie le 17 mai. Elle a validé 5 nouvelles inscriptions (3 nouveaux résidents et 2 changements de lieu de vote) et pris en compte 3 décès depuis les dernières élections. La commune compte donc à ce jour 181 inscrits.

enfouissement de la fibre optique

Les travaux d'enfouissement de la fibre optique se sont déroulés au cours du mois de juin sur la RD15B entre Muratoghju et Serna.

terlaghja : enrobé, vidange et borne à incendie

La pose du nouvel enrobé de Terlaghja a été réalisée fin Juin. De plus une borne à incendie a été installée au bas du village, ainsi qu'un système de vidange du réseau d'eau potable du hameau.

jury d'assises

Le tirage au sort des jurés d'assises pour 2025 a eu lieu le 19 juin à Moltifao. Aucun citoyen de la commune n'a été désigné.

le label « Villages d'avenir »

Les quatre communes de Bisinchi, Campile, Castello di Rostino et Valle di Rostino, ont mutualisé leurs efforts pour candidater au programme Villages d'Avenir. Elles ont obtenu le label et bénéficient ainsi, depuis le 1er janvier 2024, d'un appui en ingénierie de 12 à 18 mois.



Les maires de Bisinchi, Castello di Rostino et Valle di Rostino (Photo Corse-Matin)

Elles ont décidé de faire un projet commun sur le thème de la mobilité entre les quatre villages. Différentes possibilités sont envisagées : une ligne de bus régulière ? Ou occasionnelle ? Un seul bus ? Thermique ? Electrique ? Qui le conduira ?... C'est le chargé de mission désigné par la préfecture qui aidera les élus à tracer les contours de ce projet et à le réaliser. Le but est d'emmener gratuitement, notamment les personnes âgées et fragiles, vers des services indispensables comme un cabinet médical, les commerces ou encore la maison France-Service de Ponte Novu, dont le bureau itinérant ne se rend pas dans toutes les communes.

Ce service pourrait également être utilisé pour conduire les gens vers les événements festifs organisés sur les communes afin de recréer ce lien social historique entre les quatre villages. Ce programme pourrait être aussi une porte d'entrée vers la concrétisation d'autres projets propres à chaque commune.

la galette des rois

Le 21 janvier, comme le veut la tradition, les habitants de la commune se sont retrouvés à l'invitation de la municipalité pour partager la galette des rois. Le maire, Christian Moracchini, en a profité pour souhaiter à chacun et chacune une heureuse année pour 2024. Toutefois, il est dommage que ce petit événement festif n'ait pas eu le succès escompté (il y avait bien plus de parts de frangipane que de présents !), mais comme l'on dit dans les chaumières, « ce sont les absents qui ont toujours tort » ! Quoiqu'il en soit, les reines et rois, désignés par les fèves, ont été couronnés dans la joie et la bonne humeur, et tous se sont donné rendez-vous pour 2025 ! Et chacun est reparti avec une part de galette !



un mystérieux espace



(Photo Corse-Matin)

Un curieux reportage est paru dans le Corse Matin du 21 avril, sous le titre « Du mystère au bord de la route à l'histoire de famille séculaire ». Au premier abord, on y lit la description d'une mystérieuse bâtisse, un endroit abandonné et presque inquiétant, situé entre Ponte Leccia et Ponte Novu.

Heureusement la suite de l'article nous apprend que l'on a affaire à un restaurant (ouvert le jeudi seulement), dont le couscous est réputé de la pointe du Cap Corse jusqu'à Moriani !

Vous aurez évidemment compris qu'il s'agit de L'Espace, rondement géré par Mimi, Augusta et également Jacques (duquel l'article ne parle jamais !), et dont le menu, bien qu'unique, et même s'il n'est plus affiché, est unanimement apprécié par tous les épicuriens !

la foire de Ponte Novu



Discours d'inauguration de la Foire par le président Jean BRIGNOLE

y a-t-il des fleuves en Corse ?

Peut-on dire qu'il y a des fleuves en Corse ? D'abord, qu'est-ce qu'un fleuve ? D'après le Larousse : Cours d'eau finissant dans la mer et souvent formé par la réunion d'un certain nombre de rivières.

D'après le Petit Robert : Cours d'eau important (remarquable par le nombre de ses affluents, l'importance de son débit, la longueur de son cours) qui se jette dans la mer.

Le seul cours d'eau qui pourrait répondre à ces critères serait le Golu, bien qu'il n'ait qu'un seul affluent, l'Ascu. Tous les autres cours d'eau seraient classés, au mieux dans la catégorie des rivières...

Mais après tout, cela n'est pas bien grave, puisque, en « lingua nustrale », fleuve ou rivière, tout cela se traduit par « fiume » !



Avant



Après

Nettoyage de la pozza di Casa Pitti par les employés communaux

système de chlorage automatique des réservoirs



la fibre arrive.... lentement mais sûrement...

Après l'installation d'une armoire de réception à l'entrée de Valle, les travaux d'enfouissement de la fibre se sont déroulés entre avril et juin sur la RD15b. A l'heure où ces lignes sont écrites, il est donc possible que cet équipement soit installé sur la commune d'ici la fin de 2024. Malgré tout, il faudra sans doute attendre 2025 pour que les habitations de la commune puissent en être équipées... Encore un peu de patience donc...

installation d'une vidange du réservoir d'eau potable de Terlaghja ainsi que d'une borne à incendie



renovation de l'enrobé de Terlaghja



récupération de captage

Etant donnée la pénurie d'eau potable dans certains hameaux de la commune, la municipalité essaie de trouver de nouvelles ressources. Dans ce cadre, elle tient à remercier Lucien Bernardi qui a mis gracieusement à sa disposition un captage, situé en montagne, devenu inexploité depuis plusieurs années. Après des travaux de défrichage l'eau ainsi captée permet d'augmenter l'alimentation du hameau de Grate. De plus, grâce à cette intervention, un dispositif de branchement pourrait, en cas de problème au hameau de Terlaghja alimenter son réservoir. Outre les employés communaux Jean-Pierre et Jonathan, le maire et le second adjoint ont participé à ces travaux, et la municipalité tient à remercier chaleureusement Pierre-Paul Pasquini, Paul-André Guidicelli et Jean Noël Mattei, pour leur aide précieuse. Et tout cela dans la bonne humeur !!!



le transfert de l'eau et de l'assainissement

Lors du conseil communautaire qui s'est tenu le 21 juin, c'est d'une voix unanime qu'élus et présidence de la CCPP ont réitéré leur opposition face au transfert de la compétence de l'eau et de l'assainissement, qui, dès le 1er janvier 2026, devrait être celle de l'intercommunalité. Un transfert dont la crainte première, tant du côté des élus que de l'exécutif, est d'abord financière, vis-à-vis des conséquences qui risquent de peser sur les contribuables. En effet, la réalité est que le territoire de la CCPP, avec ses 42 communes, est inadapté à une telle mesure, et les investissements seraient bien trop lourds car l'exploitation s'annonce particulièrement complexe au vu son étendue. Il faudrait mettre en place des équipes en astreinte avec une connaissance suffisante de chaque réseau d'eau, ce qui entrainerait un recensement auprès des communes afin d'obtenir un état des lieux de la situation de chaque réseau d'eau, ainsi que la création d'un schéma directeur territorial.

La présidence propose, plutôt que la compétence soit directement et globalement transférée à l'intercommunalité, d'envisager d'avoir un rôle de conseil en ingénierie et de centralisation des besoins en matière d'investissement pour les communes, à travers la création d'un comité de pilotage dédié au transfert de cette compétence, avec un objectif en tête : éviter la surcharge fiscale pour les administrés, sur un territoire dont la singularité apparaît, une nouvelle fois, inadaptée à ce transfert. Le débat est loin d'être clos...

les impayés de la REOM

Lors du Conseil Communautaire du 22 mars (annulé faute de quorum et reporté au 4 avril), un document joint à l'ordre du jour faisait état des impayés de la redevance des ordures ménagères (REOM) : entre 2020 et 2023 les impayés s'élèvent à 494 716 €. A titre de comparaison, le budget recette de la REOM prévu pour 2023 étant de 1 289 043 €, les impayés en 2023 (167 013 €) représentent 13 % du budget déchets. Comment expliquer autant d'impayés, notamment depuis 2022 ? Faut-il y voir une conséquence directe de la hausse de la REOM ces deux dernières années ? En fait, certains ne peuvent plus payer, notamment la dernière tranche de 2013 (bien qu'un échéancier aurait dû être mis en place par l'Etat, ce qui n'a pas été fait) et d'autres ne veulent plus payer par contestation. La CCPP a lancé une procédure de recouvrement, reste à savoir quel en sera le succès...

la TEOM votée au taux de 17%

Le Conseil communautaire a voté le taux de la future Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 17% (40 voix pour, 2 contre et 2 abstentions). La TEOM sera plafonnée à 268 € pour les particuliers. Elle sera appliquée dès 2024.

visite du DGS sur la commune

Le 25 avril, la municipalité a reçu Monsieur Borgomano, Directeur Général des Services (DGS) de la CCPP. A l'ordre du jour, l'étude d'une nouvelle répartition des conteneurs (papiers, verres, plastiques et OM) sur la commune, ceci afin, selon le DGS, d'améliorer et surtout de rentabiliser au mieux le collectage des déchets. Le nombre et la topographie de nos hameaux ne permettant pas, semble-t-il, une solution idéale pour régler cette problématique, il est donc urgent d'attendre !

l'adressage

Sur les 42 communes que compte la CCPP, 11 ont terminé leur adressage, ce qui représente 1856 habitants sur 6110 soit 30% de la population de la Comcom. En ce qui concerne notre commune l'adressage devrait être terminé d'ici la fin de l'année au plus tard.

la restauration patrimoniale

La CCPP a acté dans son budget l'investissement de plus d'un million d'euros (1 133 152 €, dont 80% financés par la CdC) en faveur de la restauration patrimoniale des villages, et entend ainsi participer à leur revitalisation. Dans ce cadre, la municipalité va proposer le dossier de restauration du moulin de l'Verdi qui est en sommeil depuis plusieurs années.

n'importe quoi... !

Dans son édition du 18 mars, le quotidien Corse-Matin a fait état du classement de gestion des communes établi par l'association «Contribuables associés». Ainsi notre commune est notée 2 sur 20 en ce qui concerne les dépenses, et 7,3 sur 20 pour la santé financière, et pour couronner le tout une appréciation générale de «très mauvais» ... Vous conviendrez qu'il n'y a pas de quoi être fier ! Ne voulant pas mourir couillon, je suis allé voir comment étaient notés nos voisins de la CCPP : Castello di Rostino : 4,3/20 et 2/20, et «très mauvais», Bisinichi : 4,8/20 et 7,5/20, et «très mauvais», Morosaglia : 2,4/20 et 8,5/20, et «mauvais», Canavaggia : 6,2/20 et 12,4/20, et «passable», Castifao : 2,4/20 et 8,5/20, et «mauvais», Popolasca : 3,5/20 et 2/20, et «très mauvais». Seule Moltifao s'en sort bien avec 11,1/20 et 18/20, et «très bien» (allez savoir pourquoi !). ... A croire que nos maires sont de très mauvais gestionnaires ! ou alors la méthodologie utilisée peut-elle être mise en cause... Rappelons que notre commune a décidé de ne pas percevoir de taxe d'aménagement, que les impôts locaux n'ont pas été augmentés depuis 1989, que notre budget a toujours été en équilibre, et que, ni les services de la préfecture, ni ceux de la CRC, n'ont jamais formulé la moindre critique sur la gestion de nos finances. Comparaison n'est pas raison, mais le déficit de la France s'élève à 5,1% du produit intérieur brut (PIB) pour 2024, et son endettement (plus de 3000 milliards) est désormais supérieur à 112% du même PIB !

Les comptes communaux sont sains, ils sont consultables en mairie, et nous n'avons pas d'enquête de la CRC sur le dos, n'en déplaise aux esprits chagrins (s'il y en a) qui pourraient s'en réjouir...

élections européennes du 9 juin

Inscrits : 181 Votants : 90 Exprimés : 89 Blancs : 1 Nuls : 0	
Jordan BARDELLA (La France revient, Rassemblement National)	42 voix (47,19 %)
Marion MARECHAL (La France fière, Reconquête)	12 voix (13,48 %)
Jean LASSALLE (Alliance Rurale)	8 voix (8,99 %)
Valérie HAYER (Majorité Présidentielle)	7 voix (7,87 %)
François-Xavier BELLAMY (Les Républicains)	7 voix (7,87 %)
Raphaël GLUCKSMANN (Parti Socialiste / Place Publique)	5 voix (5,62 %)
Manon AUBRY (La France Insoumise)	3 voix (3,37 %)
Marie TOUSSAINT (Europe Ecologie)	2 voix (2,25 %)
François ASSELINEAU (Union Populaire Républicaine)	1 voix (1,12 %)
Léon DEFFONTAINES (Parti Communiste Français)	1 voix (1,12 %)
Hélène THOUY (Parti Animaliste)	1 voix (1,12 %)
Les 27 autres listes n'ont obtenu aucune voix	

élections législatives des 30 juin et 7 juillet

1er TOUR : Inscrits : 181 Votants : 129 Exprimés : 126 Blancs : 3 Nuls : 0	
Marie-Louise "Baronne" Mariani (Parti Pirate)	0 voix
Jean-Félix Acquaviva (Femu a Corsica)	29 voix (23,02 %)
François-Xavier Ceccoli (Divers Droite)	59 voix (46,86 %)
Viviane Rongione (Lutte Ouvrière)	0 voix
Jean-Antoine Giacomi (Forza Nova) (<i>Candidature retirée</i>)	0 voix
Sylvie Jouart (Rassemblement National)	25 voix (19,84 %)
Antò Carli (Core in Fronte)	7 voix (5,66 %)
Hélène Sanchez (Les Ecologistes - Nouveau Front Populaire Corse)	6 voix (4,76 %)
2ème TOUR : Inscrits : 181 Votants : 117 Exprimés : 111 Blancs : 4 Nuls : 2	
Jean-Félix Acquaviva (Femu a Corsica)	31 voix (27.93 %)
François-Xavier Ceccoli (Divers Droite)	80 voix (72.07 %)

la Corse d'après...

Dans l'ouvrage qu'il vient de publier ("La France d'après », Editions Le seuil, 2023), Jérôme FOURQUET évoque le cas de la Corse pour illustrer des bouleversements culturels et sociétaux qui trouvent une traduction directe dans les urnes, avec l'arrivée des nationalistes au pouvoir :

Il faut d'abord remonter à l'effondrement des « clans ». Le paysage politique corse a longtemps été structuré autour de grandes familles (Gavini, Zucarelli, Giacobbi et Rocca-Serra...) qui ont exercé le pouvoir et les responsabilités en gros depuis le XIXe siècle jusqu'aux années 2010. Mais ce système correspondait à un état donné de la société : une Corse très rurale, pieuse, dépendante des services publics. Or, à compter des années 1980, cette société est rentrée dans la post-modernité. Les villages se sont dépeuplés, la matrice catholique s'est effondrée (ce que montrent très bien les taux d'IVG et de divorce), l'agriculture a été supplantée par d'autres activités et les zones commerciales, logistiques et pavillonnaires ont explosé.

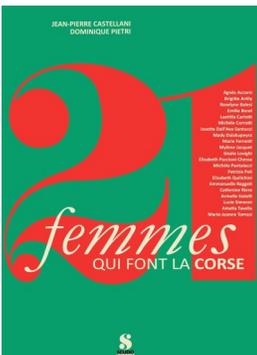
Le clanisme était la traduction électorale d'une société corse organisée selon un modèle traditionnel, canton par canton, avec une dominante agricole. Ces grandes familles tiraient par ailleurs une partie de leur pouvoir dans leur capacité à intermédiaire avec Paris. Cet équilibre social, culturel et économique a volé en éclats au cours des trente à quarante dernières années. La disparition de ce substrat duquel ces familles tiraient leur légitimité a permis aux nationalistes d'accéder au pouvoir. Leur succès est donc aussi lié à ce bouleversement de la société corse.

Mais les dernières élections législatives que nous venons de vivre le confirment avec l'électorat corse qui semble se calquer sur l'électorat national, en imposant la présence, au 2ème tour, des candidats RN dans les quatre circonscriptions de l'île...



27 janvier: journée internationale des victimes de l'holocauste

L'extermination de six millions de Juifs par les nazis à travers l'Europe dans les années 1930 et 1940 est un véritable cauchemar. Comme si cela ne suffisait pas, le XXe siècle a également été le théâtre de génocides en Arménie, en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, au Rwanda et de nettoyages ethniques dans l'ex-Yougoslavie. En mémoire des victimes de ces calamités, l'Assemblée générale des Nations unies a désigné en 2005 le 27 janvier, date anniversaire de la libération du plus grand camp d'extermination nazi, Auschwitz-Birkenau, par les troupes soviétiques en 1945, comme Journée internationale de commémoration de l'Holocauste. Cette journée vise à sensibiliser aux formes contemporaines d'antisémitisme, de xénophobie, de haine, de discours de haine, d'extrémisme et de régimes totalitaires qui sont propices à la création d'un génocide.



8 mars: journée internationale des femmes

Elles sont agricultrice, architecte, artiste plasticienne, bergère, chanteuse, distillatrice, maire de commune, médecin, oléicultrice, cheffe d'entreprise, poétesse, réalisatrice de cinéma, responsable d'associations culturelles ou humanitaires, restauratrice, hôtelière, romancière. Elles se sont investies dans plusieurs métiers, souvent novateurs ou indépendants. Loin des stéréotypes féminins corses, elles vivent de leur passion, de leurs produits, de leur aventure, souvent courageusement, en dehors des sentiers battus. Elles partagent le même amour de la Corse, terre natale ou terre d'adoption. Elles ont le même souci du respect de la nature, du développement durable et vertueux. Chaque histoire est un roman.

Portraits de 21 femmes qui font la Corse d'aujourd'hui. Entre tradition et modernité. Elles apportent un démenti à tous les discours pessimistes sur l'avenir de l'île. Elles y jouent un rôle essentiel. (21 femmes qui font la Corse, de J-P Castellani et Dominique Pietri, Editions du Scudo - 2021)

22 mars: journée mondiale de l'eau



La Journée mondiale de l'eau est l'opportunité de rappeler trois chiffres cruciaux : 2,2 milliards de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable, 4 milliards n'ont pas accès à un robinet, et 600 millions d'hectares supplémentaires de terres agricoles seront nécessaires d'ici à 2050 pour nourrir la planète. Le thème choisi, cette année, porte sur la valorisation de l'eau et sur la question directrice « Qu'est-ce que l'eau signifie pour vous ? ». L'occasion de revenir sur les débats d'orientations budgétaires de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse (OEHC) et sur les grands projets à venir et leur mise en œuvre pour l'aménagement hydraulique de l'île.

27 avril: il y a 50 ans, la Montedison condamnée



Le 29 avril 1973, le quotidien Le Provençal joue les lanceurs d'alerte depuis Bastia : « Grave menace au large du Cap Corse : 3 000 tonnes de déchets toxiques immergés chaque jour par la société italienne Montedison ». L'article signé Aimé Pietri lance le long feuilleton de la Corse des années soixante-dix, celles du Riacquistu, de l'avènement du mouvement autonomiste, de la prise de conscience que rien ne pourra jamais être négocié quand l'environnement est menacé. Après bien des péripéties, la Montedison sera condamnée en 1974, condamnation confirmée en appel en 1985. Pour la première fois dans l'histoire du droit français, le « dommage écologique » est jugé. Il rapporte 170 000 euros aux pêcheurs corses.

1er, 8, 9 et 19 mai ... ha, le joli mois de mai !

Joli mois de mai



Le mois de mai est vraiment un mois béni pour les amateurs de ponts ! Entre la Fête du Travail, la commémoration de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, le jeudi de l'Ascension et le lundi de Pentecôte, les occasions sont trop belles pour enjambrer les jours de travail ! Alors pourquoi s'en priver ?

les pérégrinations de la flamme olympique



Le 27 avril, le trois-mâts Bélem s'est élancé pour une navigation historique de 12 jours d'Athènes pour rejoindre les côtes de France, avec à son bord une invitée exceptionnelle : la Flamme Olympique de Paris 2024. Après plusieurs jours de navigation, le navire, arrivé en mer Ionienne, a atteint le détroit de Messine, qui sépare la Sicile de l'Italie, et a rejoint ainsi la mer Tyrrhénienne. Pour sa dernière ligne droite, le Belem a coupé par les bouches de Bonifacio (situées entre la Corse et la Sardaigne). Et là, les Jeux Olympiques se déroulant en France, et la première terre française rencontrée étant la Corse, on aurait pu imaginer que sa première escale ait eu lieu sur l'île de Beauté... Et bien non, c'est à Marseille, à quelques jours de mer de là (le Bélem étant un bateau à voiles), que le navire a accosté le 8 mai ! Et la flamme était en Corse le 13 mai...



26 mai fête des Mères

Bonne fête à toutes les mamans !! Mais c'est quand la fête des maires ???

Le site a longtemps été pillé par les habitants des environs et la question de sa protection a toujours été prégnante.

Archive JEANNOT FILIPPI

MORGANE QUILICHINI
mquilichini@corsematin.com

Par le passé, toutes les municipalités se sont attachées à ce dossier, mais, c'est vraiment compliqué. Christian Moracchini le reconnaît lui-même, il n'est « pas un spécialiste des monuments historiques ». Mais le maire de Valle di Rostino n'en mesure pas moins l'importance du site de Santa Maria di Riscamone, qui trône sur sa commune depuis le Ve siècle (*lire par ailleurs*).

Il a donc « lancé une étude » pour estimer le montant des travaux nécessaires à la restauration et à la conservation de l'ensemble.

Dans les grandes lignes, « il s'agirait de poser un toit au-dessus de la structure actuelle pour en protéger les murs et mettre en valeur les mosaïques du sol, de créer un accès par l'intérieur de l'église vers le baptistère ancien et de consolider le baptistère octogonal ».

Coût total : « environ un million d'euros ». Hors d'atteinte pour le petit village de Rustinu.

Rendre le site plus accessible aux publics

Fort heureusement des aides existent.

« Nous avons demandé à la Collectivité de Corse de nous suivre », poursuit Christian Moracchini, et le 5 Juillet prochain, nous avons les services de l'Etat qui se rendent sur place ». Ancien directeur régional des affaires culturelles en Auvergne-Rhône-Alpes, le pré-

Les autres collectes dans le Centre Corse

Le couvent de Castifau:

60 610 € récoltés

L'église d'Altiani: 23 061 € récoltés

Le couvent de Morosaglia: 25 401 € récoltés

L'église de Santa-Lucia-di-Mercuriu: 340 € récoltés

L'église de Lozzi: 15 370 € récoltés

L'église de Castiglione: 44 000 € récoltés



Le site Santa Maria di Riscamone sur le chemin de la renaissance

Cela fait longtemps que la commune de Valle di Rustinu tente de sauver l'église Et ses baptistères construits entre le Ve et le XIIIe siècle. Avec le concours Nouveau de la Fondation du Patrimoine, ces espoirs prennent un nouvel élan.

fet de Haute-Corse Michel Prosic devrait être sensible au sujet. Le maire compte aussi sur des relais plus locaux et notamment l'association Pieve di Rustinu.

Mais pour réunir la somme nécessaire, il faut voir plus grand. C'est là que la fondation du Patrimoine entre en jeu, par le biais d'une collecte lancée sur son site internet il y a peu : « Quand nous lançons une collecte, c'est parce que le porteur du projet nous a contactés, explique Lisa Brun, chargée de mission. En l'occurrence, c'est la mairie qui a fait appel à nous ».

« Ce site est dans un état de ruine avancé et il s'agit d'un lieu important pour le territoire, qu'il convient de mettre hors d'état de péril et de rendre accessible au

Des travaux de restauration et de protection estimés à environ un milliard d'euros

public de manière plus pérenne ». Pour y attirer des touristes, « mais aussi des scolaires et l'Université ». « L'urgence », reprend Lisa Brun, c'est de trouver le

financement pour soulager la part de la commune, ce qui est le but de la Fondation du Patrimoine. Nous avons la légitimité et notre visibilité à l'échelle natio-

nale est un gage de sérieux pour les donateurs ». Des donateurs qui, grâce à une réforme récente, pourront bénéficier d'une défiscalisation à hauteur de 75 % sur les 1000 premiers euros.

La collecte est en ligne sur le site internet de la fondation.

Dans son écrin de verdure, Santa Maria di Riscamone patiente...

Occupé dès l'Antiquité tardive

Le site compte trois édifices : un baptistère paléochrétien du Ve siècle, une église érigée au Xe et agrandie au XIe, et un autre baptistère de forme octogonale daté du XIIe et considéré comme l'un des plus grands de Corse.

L'endroit a été occupé pendant presque deux millénaires sans interruption. Il le sera jusqu'au XVIIIe siècle et la construction de l'église San Michele, plus proche des

habitations. Les archives nous disent que le dernier baptisé à Santa Maria se prénomme Luigi, était originaire de Valle et avait Pasquale Paoli comme parrain.

Eglise pievane, Santa Maria était pour cette raison richement ornée. En son temps, l'archéologue Geneviève Moracchini-Mazel a beaucoup travaillé sur le site de Riscamone.

C'est notamment elle qui a fait construire les contre-

forts ayant préservé le baptistère octogonal de la ruine totale.

C'est aussi elle qui a redécouvert les mosaïques bleues, blanches et rouges qui pavent le sol de l'église. Classé aux Monuments historiques en 1991, le site avait alors fait l'objet d'une étude pour sa restauration.

On en estimait la facture à presque deux millions de francs.

MOQ

La souscription est accessible sur le site internet de la fondation du patrimoine

(voir le bulletin page 11)

ou sur le site de la commune (onglet « Actualités »)



Décès : Depuis le 1er janvier, nous avons eu à déplorer les décès de Marie (Mimia) FERRANDI, née FILIBERTI, de Valle, maman de Simon et Pierre-François, et mamone de notre secrétaire de mairie, survenu le 7 janvier à Bastia, de Pascal MURACCIOLI, époux de Jacqueline née MATTEI et papa de Marie-Laure et Pascale, de Casa Pitti, survenu le 23 janvier à Valle di Petrabugno, de Marie-Fleur, dite Flora, SANTINI, née BERNARDI, de Terlaghja, survenu à Paris le 23 Février, de Martine MATTEI, née MUGLIONI, de Casa Pitti, survenu à Bastia le 26 mars, de Jean-Jacques GIOVANNONI, de Valle, survenu le 16 avril,

U Riscamunincu présente ses sincères condoléances aux familles et amis des défunts.



Carnet blanc : Le 2 mars a été célébré en mairie le mariage entre Madame Xi XI et Monsieur Zéphir CLAISSE, de Grate. U Riscamunincu présente ses vœux de bonheur aux nouveaux époux



Carnet rose : Le 30 juin, naissance de Marius, au foyer de Maureen FAVRE et de Julien LEPORATI, fils de Claude LE GOFF, de Casa Pitti. Bienvenue et longue vie à Marius et félicitations aux heureux parents et grands-parents.

Nous espérons votre indulgence pour toute omission ou erreur évidemment bien involontaire de notre part.

La messe de la Saint-Roch aura lieu le vendredi 16 août à 18h00 en l'église Saint-Michel. Elle sera suivie de l'apéritif dinatoire républicain annuel, place de la mairie.



Je vois J'entends Je parle

Vous voulez en savoir plus sur votre commune ? Son actualité ? Son patrimoine bâti ? Ses activités culturelles ? Tout savoir sur vos démarches administratives ? La météo ?

Rien de plus simple !

Allez sur le site de la commune <http://www.valledirostino.com>
ou sur sa page facebook <https://www.facebook.com/valledirostino>



Si vous désirez participer à la vie du journal et/ou du site communal par l'envoi de textes, de critiques (dans le respect de chacun et hors toutes polémiques sulfureuses ou attaques personnelles), de suggestions, de photos ou de vidéos, vous pouvez adresser ceux-ci à la mairie

(mairie-valledirostino@wanadoo.fr) ou à Ours-Jean Caporossi (ours-jean.caporossi@orange.fr)

Tous les numéros du U Riscamunincu (du n°1 au n°20) sont disponibles sur le site Internet de la commune

Les procès verbaux et les délibérations prises lors des conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la commune (<http://www.valledirostino.com>) via l'onglet « Vie municipale »



Mairie de VALLE di RUSTINU

20235 VALLE DI RUSTINU (04 95 38 70 54)

email: mairie-valledirostino@wanadoo.fr

site Web : <http://www.valledirostino.com>

Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Permanence des élus (maire ou adjoints) tous les vendredis après-midi

En cas d'urgence :

Vous pouvez joindre :

Le maire au 06 83 79 88 55

Le 1^{er} adjoint au 06 79 40 61 16

Le 2^{ème} adjoint au 06 08 60 19 29

